

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

AMENDEMENT

N ° CF85

présenté par

Mme Gruet, M. Rolland, M. Nury, Mme Anthoine, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony,
M. Bourdeaux, M. Descoeur, M. Forissier, M. Neuder, Mme Périgault, M. Viry, M. Fabrice Brun,
M. Portier, M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.